

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CAPTURE OU D'ENLEVEMENT A DES  
FINS SCIENTIFIQUES DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES  
PROTEGEES**

Tortue d'Hermann - Testudo hermanni

Années 2024-2027

**Note technique accompagnant le Cerfa 13-61-01 :**

En tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (RNNPM), depuis août 2022, la SNPN se doit de faire appliquer son plan de gestion et de conserver les espèces présentes sur ce site.

Bastion de la population varoise de la tortue d'Hermann, la RNNPM et son équipe est impliquée dans les différentes actions du PNA (2018-2027) de cette espèce protégée. Ainsi, nous sommes régulièrement sollicités par les équipes de la SOPTOM et du CEN PACA pour participer à des opérations de suivi des populations.

Nous avons, entre autres, déposé un dossier de Fonds Vert en collaboration avec ces deux structures en vue de développer un protocole de « site occupancy » qui se déroulera en grande partie sur la RNNPM. Les premières missions terrain débuteront en 2025 et impliqueront les équipes de la RNNPM. Des manipulations d'individus, en vue de les mesurer, peser et sexer seront nécessaires par nos équipes, avec un relâcher immédiat au site de prélèvement.

De plus, nous réfléchissons, en lien étroit avec la SOPTOM, à développer un programme de C-M-R sur la RNNPM pour cette espèce, en vue de suivre quantitativement les effectifs dans l'objectif de continuer les efforts de renforcement de population, qui vont débuter au printemps 2024, suite à l'incendie de 2021. De nouveau, des manipulations d'individus seront nécessaires par nos équipes. En plus des trois manipulations précédemment citées, un marquage permanent de l'individu devra être appliqué à la première capture. En ce sens, je vais suivre la formation



expérimentation animale du MNHN et de l'OFB cette année. Les contours du protocole et les détails du marquage seront vus conjointement avec la SOPTOM. Nos équipes relâcheront les individus immédiatement après la manipulation, et à l'endroit exact de prélèvement.

Enfin, un programme de suivi d'hibernation sur les pares-feux de la RNNPM avait été initié par l'ancien gestionnaire, en la personne de Dominique Guicheteau, et nous souhaiterions poursuivre ce suivi. Il implique un radiotracking des individus pour limiter les impacts des travaux se déroulant sur la RNNPM sur cette espèce protégée. La manipulation des individus en vue de leur installer un émetteur est donc nécessaire, un sexage des individus est également mené. De nouveau, nos équipes relâcheront les individus immédiatement après la manipulation, et à l'endroit exact de prélèvement. Ensuite, nos équipes se sont formés au radiotracking pour retrouver les individus, aucune manipulation ne sera nécessaire, sauf éventuellement un changement d'émetteur, si jamais le suivi devait perdurer (mais sans doute que les individus seront ensuite gérés par la SOPTOM).

### **Personnel concerné :**

- Chloé Dambrine (Conservatrice, chargée des opérations)
- Cyril Rodriguez (Garde-animateur)
- Célia Colin (Garde-animatrice)
- En cours de recrutement (chargé de mission forêts)
- Stagiaire éventuel

**Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures**  
164 impasse Raoul Glandus – 83 340 Les Mayons  
[rnn.plainedesmaures@snpn.fr](mailto:rnn.plainedesmaures@snpn.fr)  
[www.snpn.com](http://www.snpn.com)

Gérée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) depuis 2022